

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

Délibération
n° 2020.02.018

**Education à
l'environnement :
Attribution de
subventions aux
associations d'EEDD
(Education à
l'environnement et au
développement
durable) - Avenant
financier n°2 Année
2020**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.018**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT**

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'EEDD (EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE) - AVENANT FINANCIER N°2 ANNEE 2020

Dans le cadre de sa politique environnementale, GrandAngoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement de programmes pédagogiques sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule » depuis 1997), de l'eau (programme « Ricochets » depuis 1999) de la biodiversité (programme « Curieux de nature » depuis 2002), et du changement climatique (2009) en direction des écoles primaires et classes spécialisées telles que les Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ou Instituts médico Educatifs de GrandAngoulême.

La prise de nouvelles compétences par GrandAngoulême ainsi que l'évolution des problématiques environnementales ont nécessité de faire évoluer les contenus des programmes pédagogiques. Ainsi de nouveaux partenaires, acteurs du territoire, sont venus apporter leurs savoir-faire dans un souci d'amélioration continue.

Depuis 2008, l'espace pédagogique Anim'Eau, mis en place par la Fédération de la Pêche, a été intégré au sein des programmes pédagogiques « Ricochets » et/ou « Milieux Naturels » compte tenu de son intérêt pédagogique.

En 2009, 4 structures partenaires (CAUE, Maisons paysannes, Musée d'Angoulême et les Petits Débrouillards) ont rejoint le programme changement climatique.

Depuis 2009, les visites de site de traitement (Ecôpole, déchèterie) ont été confiées à Charente Nature. Le public concerné est le public jeune (scolaires et hors scolaires).

Le cadre et les modalités de la collaboration entre partenaires institutionnels et associatifs sont fixés par une convention de partenariat pluriannuelle 2019-2023 « pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire » assorti d'un avenant financier annuel.

La convention prévoit en outre que les partenaires de GrandAngoulême pourront solliciter le versement d'une subvention afin de mener à bien le partenariat.

Pour chaque subvention accordée par GrandAngoulême, le montant, les modalités de versement et les obligations des partenaires font l'objet, chaque année, d'un avenant financier à la convention de partenariat. Cet avenant précise en outre la répartition entre les services de GrandAngoulême de leur prise en charge :

- Budget principal Service Développement Durable sur les programmes pédagogiques « Curieux de nature » et « Changement climatique ».
- Budget principal DA2E (service agriculture) sur le programme « alimentation responsable ».
- Budget annexe Déchets Ménagers sur le programme déchets « Rouletaboule » et visites des sites de traitements (Atrion, déchèterie).
- Budget annexe assainissement eau potable sur le programme eau « Ricochets » et les visites de la station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil.

La coordination de ces programmes pédagogiques sur l'environnement est assurée par le service Développement Durable qui associe la Direction des services techniques lors des différentes étapes des programmes pédagogiques.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions aux partenaires associatifs telles que définies dans l'avenant financier n°2 correspondant à l'année 2020 et portant sur :

- La coordination pédagogique et animation des programmes pédagogiques sur l'environnement avec Charente Nature.
- L'espace info énergie du CAUE et l'association des petits débrouillards comme partenaires pédagogiques sur le programme de sensibilisation au changement climatique.
- le partenariat avec la Fédération de la Pêche sur le programme pédagogique sur l'eau.
- le partenariat avec la Fédération de la Chasse sur le programme pédagogique sur la biodiversité.
- la délégation de la partie animation sur le site de l'Ecopôle, de la déchèterie de La Couronne et d'Atrion à l'association Charente Nature.

Structure bénéficiaire	Montant total de la subvention 2020 (78 classes)
Charente Nature	85 520 €
Fédération de la Pêche	4 620 €
CAUE	600 €
Petits Débrouillards	4 760 €
Fédération des Chasseurs	3 600 €
TOTAL	99 100€

Le budget de l'opération fixé dans l'avenant financier pour l'année 2020 est de 99 100 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre familial ou personnel, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

D'ATTRBUER des subventions aux associations d'EEDD (Education à l'environnement et au développement durable) dans le cadre de l'animation des programmes pédagogiques sur l'environnement telles que définies dans l'avenant financier n°2 2020 et pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus,

DE VENTILER les dépenses entre les différents budgets de la façon suivante :

- sur le budget principal Développement Durable pour la somme de **26 114,4€**
- sur le budget principal DA2E (agriculture) pour la somme de **3 150 €**
- Sur le budget annexe déchets ménagers pour la somme de **39 771,2 €**
- Sur les budgets annexes assainissement eau potable pour la somme de **30 064,4 €**

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°2 relatif au versement des subventions 2020.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 février 2020	<u>Affiché le :</u> 21 février 2020